

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**

Séance du 07 novembre 2024

n° 152/ Aix-Gaston Berger/ IUT-Amphi Ouest/ 14h00

sous la présidence de Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation

approuvé à la CFVU du 5 décembre 2024

SONT PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Evelyne BOUTEYRE (absente), Emilie CARRETIER, Kathia CHAUMOITRE, Antoine GENTIER, Nicolas MASCRET, Virginie MERCIER, Jean-Manuel RAIMUNDO (pouvoir), Michel RUQUET (pouvoir).

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Jean-Michel BREZUN (absent), Jean-Charles DUFOUR, Julien LEFEVRE (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Nadia MESLI, Guylaine MOLINA, Anaïs SAINT JONSSON.

Collège des usagers :

Présent = Quentin ACQUATELLA (suppl : Mohamed BENKHEDDA)

Présent = Ralph ATRACH (suppl : Clara ROUX-ROCARPIN)

Absente = Anastasia AUBERT (suppl : Youssouf BERTE)

Suppléante Présente = Laurent BADIE-BARTHES (suppl : **Lina JAMMOT**)

Présente = Marnie BOCOIGNANO-MARTINEZ (suppl : Emma CROUIN)

Présent = Ferréol BONNETAIN (suppl : Loïc FABRE)

Présent = Ghjuvan CATONI (suppl : Oscar PILLET)

Absent = Younes DUFRESNE (suppl : Zoé GORODINE)

Suppléant Présent = Charles GOMEZ (suppl : **Lucas FILETI**)

Absente = Charlie HALLART (suppl : Camille BAGNOL)

Pouvoir = Matt JAMIS (suppl : Clara ROPPENNECK)

Présente = Mathilde MEUNIER (suppl : Tiffany VELLA)

Absent = Leonardo PEREZ (suppl : Amandine BRILLARD)

Présent = Andréa SOREL (suppl : Lou CHARLOT)

Présent = Juan Austen VAHATRINIAINA (suppl : /)

Présente = Alixe VIEILLEDENT (suppl : Hugo CORNUTELLO)

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Françoise DESRUES (pouvoir), Guillaume GREGOIRE, Soall MAHDJOUR, Marie-Christiane MIRTILLO (absente).

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Sarah BOUALEM (absente), Julien COUDERT (pouvoir), Nathalie MANIVET-DELAYE (absente), Patrick ZIMBARDO (pouvoir).

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Nombre de présents ou représentés : **31**

PARTICIPE A LA SÉANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /



ASSISTENT A LA SÉANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Laurence BESANÇON, Liv BONNEFOND, Patrice BONNET, Lionel BRINGOUX, Christelle CAMMAN, Fanny CLAIN, Véronique CHARRASSE, Idoya DE PONCINS, Raphaël ESPEYTE, Loïc FABRE, Ophélie FAY, Sophie FAYET, Nuria GALA, Stéphanie GOLDIE, Raphaël GROS, Annie GUILLERM, Lilian GUILLOSSOU, Djamel HABET, Stéphanie HUGUET, Anne-Gaëlle JOYAUX, Elliot LEVRON, Maeva MARTINI, Nathalie PARQUIER, Pascal RATHELOT, Frédéric RYCHEN, Julie SOUHAMI,

Les Vice-présidents délégués à la formation : Cécile BOZZO, Pascale BRANDT-POMARES, Émilie CARRETIER, Guylène NICOLAS, Christophe PELLEGRINO, Anne RIBAUD (excusée), Éric VALÉRIO.

Le Vice-président délégué à la vie étudiante : Nicolas MASCRET.



Ordre du jour

I- Présentation

- Projet de l'association « Tutorat Associatif Marseillais »
- Equipe de la vice-présidence étudiante
- Intelligence artificielle et formation

II- Procès-verbal

- Séance du 10 octobre 2024

III- Formation/Pédagogie

- Questionnaire d'évaluation des formations pour 2024/2028
- Mise à jour de la charte des diplômés en partenariat international (DPI)
- Révision de la tarification de la certification PIX pour les personnels amU
- Demande de complément tarifaire en formation continue pour 2024/2025 (ALLSH)
- Tarification des frais de formation professionnelle (fourchettes), pour 2025/2026

IV- Vie étudiante

- Avis de la Commission *ad hoc* FSDIE projets du 24/10/2024
- Répartition des crédits FSDIE 2025



La VP Formation ouvre la séance à 14h10, après avoir constaté le quorum.



I- Présentations

1) Projet de l'association « Tutorat Associatif Marseillais »

Association : Tutorat Associatif Marseillais (TAM)

Composante de rattachement : SMPM

Événement : Examen blanc PASS n°1 du 21 au 23 octobre 2024

Intervenants : Lilian Guillosoy (3^{ème} année de médecine), Président ; Elliot Levron (3^{ème} année de médecine), VP Pédagogie PASS ; Liv Bonnefond (3^{ème} année de pharmacie), VP Pédagogie PASS

*PASS : parcours d'accès spécifique santé, *L.AS : licence accès santé

Le TAM, créé en 2010, est une association composée d'un groupe de tuteurs étudiants, issus des filières MMOPK (Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie). Ils sont bénévoles auprès des étudiants de PASS et des étudiants suivant le cursus L.AS : cours du soir, déplacements sur sites, réseaux sociaux, entraînements QCM (...). Contrairement aux écuries privées qui proposent des services similaires à des prix peu abordables, le TAM propose des tarifs entre 15€ et 35€ permettant de financer le matériel nécessaire aux différents services et au bon fonctionnement de l'association.

Leur activité phare est l'organisation de deux examens blancs par semestre, gratuits, pour l'accès aux filières en santé, en conditions réelles dans les locaux de la faculté de médecine sur le campus de Marseille-Timone.

Les étudiants précisent que sur environ 1500 étudiants inscrits dans le PASS, il y a eu plus de 990 participants lors du premier test blanc. Les tests sont préparés par les tuteurs et relus par des pairs et des professeurs. Le matériel papier servant aux tests est recyclé par la BU et des sujets sont gardés pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer.

K. Chaumoitre souligne la modestie des intervenants qui ne parlent pas du rythme tenu toute l'année, avec des QCM organisés toutes les semaines, ainsi que des sessions du soir et des séances de relaxation filmées pour être diffusées. Elle rappelle que les examens blancs sont gratuits et sans obligation d'inscription.

Ils accompagnent également les parents qui s'interrogent sur la réforme de santé mise en place depuis la rentrée 2020.

Les étudiants expliquent que les interventions des familles permettent de prendre en considération les difficultés rencontrées par les étudiants durant cette année très complexe. Concernant les L.AS, une base de données des sujets est en train d'être établie concernant leur cours en « mineure santé » pour préparer au mieux leurs oraux. Ils ajoutent que l'association réunit 300 tuteurs et que le TAM est présent sur les forums étudiants pour expliquer toute l'organisation des filières en santé.

P. Rathelot demande s'ils disposent de taux de réussite comparant ceux qui s'inscrivent à des préparations privées. **Les étudiants** expliquent que ces statistiques sont complexes car certains suivent les deux entraînements, d'autres n'indiquent pas leurs appuis, mais quoi qu'il en soit la réussite est prouvée via l'accompagnement du TAM ou les QCM sur internet.

La VP Formation souligne que ces données seraient à mettre en avant afin de valoriser le travail collectif des étudiants et des équipes pédagogiques. **C. Pellegrino** ajoute que ces missions pourraient également être diplômantes dans le cadre du diplôme d'université « Engagement ».

N. Mascaret salue la diligence de l'association qui suit les préconisations de l'administration, comme la commission *ad hoc* FSDIE qui a demandé à ne présenter qu'un seul dossier pour les différentes sessions, action qui a été accomplie rapidement. Il met également en valeur leur disponibilité car ils répondent toujours positivement aux demandes d'intervention sur site.

A. Sorel demande si la communication concernant le tutorat est bien diffusée auprès des lycées. **Les étudiants** répondent que le TAM a un pôle dédié auprès des lycéens. En effet, l'agrément ministériel atteste de l'appartenance au réseau des tutorats en France et habilite l'association à faire passer des tests et à communiquer dans différents forums et fédérations. Le TAM se déplace également sur les sites délocalisés et partenaires (Gap et Toulon).

La VP Formation préconise que le TAM se rapproche de la Vice-présidente déléguée à l'orientation et l'insertion, Anne Ribaud pour la communication avec les lycéens.

H. Magnouloux s'interroge sur les dates d'adhésion au TAM. Les étudiants répondent que les inscriptions se font au fil des semestres sans limite de nombre.

A. Bertaud encourage les membres à consulter l'Instagram de l'association et le site internet. (Annexe 0-1 du présent procès-verbal) <https://tutorat-marseille.fr/>

La VP Formation et l'ensemble des membres de la CFVU remercient le TAM pour leur implication dans la réussite des étudiants.

2) Equipe de la vice-présidence étudiante

Intervenants :

- Vice-président étudiant, Quentin Acquatella (master 2 « Informatique » - FDS)
- Vice-présidente étudiant déléguée Orientation et parcours universitaire, Maeva Martini (master 2 « Psychologie clinique » - ALLSH)
- Vice-président étudiant délégué Solidarité, engagement et égalité, Loïc Fabre (3^{ème} année de Pharmacie)
- Vice-président étudiant délégué Développement durable et affaires institutionnelles (jusqu'en décembre 2024), Raphaël Espeyte (dernière année d'IEP)
- Vice-présidente étudiant déléguée Affaires internationales et affaires institutionnelles (à partir du 1er janvier 2025), Ophélie Fay (master 2 « Droit des affaires internationales » - FDSP)
- Vice-présidente étudiant déléguée Sport, santé et développement durable (à partir du 1er janvier 2025), Andréa Sorel (master 2 STAPS « Ingénierie et ergonomie de l'activité physique » - FSS)

Q. Acquatella a invité son équipe de vice-présidents étudiants délégués à se présenter et indiquer leurs missions durant le mandat restant à courir jusqu'à fin 2025. Il explique que Raphaël Espeyte est en fin de cursus universitaire et ses missions seront transférées vers Ophélie Fay, et Andréa Sorel qui vient remplacer Elisabeth Maucci.

L. Fabre explique ses missions qui sont orientées vers le développement : des épiceries solidaires sur les 5 grands campus ; la valorisation de l'engagement étudiant dans toutes les composantes et en collaboration avec la Vice-présidence à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations, la progression de l'égalité entre étudiants et étudiantes.

M. Martini travaille sur l'orientation des lycéens et participe à la mise en place d'une plateforme qui est en cours de création, permettant un dispositif pair-à-pair pour que les lycéens trouvent des réponses directement auprès des étudiants. Un objectif est d'intégrer à terme les doctorants.

R. Espeyte résume son projet lié aux affaires institutionnelles qui vise à simplifier les démarches administratives apportant une veille juridique aux associations. Il s'est rapproché des bureaux de la vie étudiante sur les différents campus pour s'imprégner des dossiers en cours et rencontrer les acteurs. Il vérifie comment se portent les associations. Pour les événements à venir relatifs au développement durable, il cite :

- le concours « DD en TRANS », prévu en mars, qui récompense chaque année les meilleurs projets de formation étudiants, en lien avec le développement durable ;
- la COP 4 étudiante qui rassemble des étudiants autour de la cause climatique, l'édition 2025 se déroulera à Marseille en février, sur la thématique « la méditerranée en crise » avec environ 2 500 participants.

O. Fay indique qu'elle travaille sur l'accompagnement de l'appel à projet CIVIS « *projets menés par les étudiants* » qui était ouvert jusqu'au 31 octobre permettant aux étudiants d'amU d'être financés jusqu'à 10 000 euros, soit sur un nouveau projet, soit sur un renouvellement de projet à dimension européenne. Le périmètre est assez large : activités culturelles, hackathons (des spécialistes se réunissent durant plusieurs jours autour d'un projet collaboratif de programmation informatique ou de création numérique), forums/débats publics, conférences, projets de recherche ou événements culturels/sociaux. Elle participe également à l'organisation du prochain student Council de CIVIS, prévu en mai 2025. En outre, elle projette de prendre attache auprès des étudiants « free movers » qui ne font pas partie de l'alliance afin de les intégrer davantage dans les événements.

A. Sorel explique que son projet sera de faciliter la pratique sportive pour les étudiants et les personnels et d'essayer d'instaurer un comportement actif au sein des formations et de la vie administrative. De plus, dans le cadre du plan santé, sécurité, environnement (SSE), elle va œuvrer pour la continuité du développement de la prévention santé, notamment au travers des pauses actives en cours.

Q. Acquatella ajoute que tous les VPE délégués ont eu des missions associatives ou des mandats électifs étudiants, et connaissent donc bien la vie institutionnelle d'amU. Il indique qu'il reste le référent pour tous les autres thèmes, notamment ceux en lien avec les élus des composantes.

N. Almeras revient sur l'intervention de la VP Formation afin de vérifier que la thématique de l'orientation des lycéens est bien coordonnée avec le SUIO. **M. Martini** confirme qu'elle a rencontré la direction du SUIO et est informée du dispositif, PANORAMA -3/+3, coordonnant les lycéens et étudiants de cycle 1. Elle travaille en fait sur les manquements au programme, comme le lien pair-à-pair

I. de Poncins interroge la VPE déléguée aux RI sur sa démarche pour mettre en place des projets avec les free movers, car les dossiers des étudiants internationaux sont portés par la direction des relations internationales (DRI) et ont un caractère privé. **O. Fay** explique qu'elle va se rapprocher des différentes structures pour connaître les procédures afin d'intégrer les étudiants étrangers dans des événements, car ils ne bénéficient pas des mêmes canaux de communications que les autres étudiants.
(Annexe 0-2 du présent procès-verbal)

3) Intelligence artificielle et formation

Intervenant :

Vice-présidente formation déléguée à l'innovation pédagogique universitaire, Pascale Brandt-Pomares.

La VP Formation rappelle que lors de la précédente gouvernance, un groupe de travail avait été constitué pour faire un état des lieux de l'intelligence artificielle en formation. Ce GT maintenant clos, P. Brandt-Pomares qui en était le pilote va donner suite aux travaux à entreprendre au regard des préconisations du GT. Elle sera secondée de son équipe au CIPE et d'un nouvel agent recruté en contrat postdoctoral, Pierre Bellet.

La VP Formation rappelle le support financier disponible dans le cadre du projet DREAM-U (Dessine ton parcours vers la réussite à Aix-Marseille Université) qui s'inscrivait dans le programme France 2030 au sein de l'action « Nouveaux cursus à l'université » (NCU) financés par l'Agence Nationale de la Recherche.

P. Brandt-Pomares présente la synthèse du groupe de travail constitué sur l'intelligence artificielle en formation à amU. Elle indique que toutes les composantes ont participé aux discussions avec les différents intervenants, dont des professeurs spécialistes en intelligence artificielle. Sont apparus un certain nombre de constats :

- formes d'inquiétudes car ignorance des limites des transformations des pratiques pédagogiques ;
- modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences, mais sans se projeter sur l'avenir ;
- surcharge des enseignants pour transformer leurs pratiques pédagogiques ;
- manque de connaissance qui fait émerger le besoin d'une veille.

P. Bandt-Pomares explique que certains enseignants ont commencé à travailler avec les étudiants sur l'utilisation de l'IA, d'où l'idée d'un observatoire et un accompagnement des pratiques. La feuille de route des travaux à poursuivre s'oriente donc vers :

- former les enseignants et les étudiants ;
- mettre en place un séminaire sur l'IA en formation ;
- mettre en place un dispositif de veille et de diffusion d'informations ;
- construire un observatoire des usages.

L'objectif principal est de déterminer les avantages que peuvent retirer les étudiants et enseignants des intelligences artificielles génératives (IA). L'objectif sera de former chacun à son usage, en continuant de développer l'esprit critique et maintenir les missions de l'université.

La VP formation lance donc le débat en interrogeant les membres sur l'utilisation de l'IA générative dans les sphères personnelles et professionnelles, ChatGPT ou Gemini de google étant sans doute les outils les plus connus.

Les étudiants répondent en majorité utiliser l'IA générative pour des corrections de français, éviter les contre-sens et pour constituer des dossiers en comparant des articles. Ils l'utilisent pour sa rapidité d'exécution, pour générer des résumés.

Pour les disciplines nécessitant des formules mathématiques, l'IA est pléthorique.

Il en résulte que les étudiants recherchent un gain de temps et un correcteur automatique. Ils sont conscients que la perfection des réponses dépasse parfois leur niveau de connaissances et certains adaptent le contenu au niveau de leur cursus. L'objectif pour d'autres est de se concentrer sur une thématique précise, sans s'éparpiller dans les recherches en se perfectionnant sur l'élément requête.

Pour les deux étudiants qui n'utilisent pas l'IA, leur objectif est de maintenir la faculté de lire et d'interpréter, avec leur propre sensibilité, différents types de textes. Il est question de faire valoir l'effort d'organiser soi-même les informations acquises et de continuer d'aiguiser l'esprit critique.

Les étudiants sont conscients de l'écart d'informations qu'apporte l'IA par rapport à leur rythme d'apprentissage. Ecart qui parfois se retrouve dans les évaluations, ce qui inquiète les non-utilisateurs relativement à l'analyse des enseignants lors des corrections.

Il est également relevé que l'usage globalisé du numérique dans les cours est contre-productif pour le développement durable. La question se pose donc du positionnement d'amU face à la place à donner à l'IA dans l'apprentissage.

Les enseignants-chercheurs indiquent en grande majorité utiliser les IA génératives pour préparer des évaluations, entre autres des QCM et des documents professionnels.

Conscients de l'usage de l'IA par les étudiants, les enseignants testent parfois des questions dans les évaluations car ils s'aperçoivent de données ou des notions qu'ils n'ont pas encore abordées en cours.

Relativement à la performance de l'IA, ils ont pu constater que sur des questions complexes, elle peut répondre suivant différents axes : politiques, psychologiques... de manière très cohérente et à un niveau d'analyse élevé. Désormais, les ingénieurs pédagogiques de DREAM-U l'utilisent pour rendre attractifs des supports de cours sur AMeTICE, lors des activités déportées. Ils ont également vérifié que d'autres universités françaises intègrent totalement l'IA dans la formation en proposant des certifications.

Il est donc urgent pour les pédagogues de transformer leurs méthodes d'apprentissage sans pour autant léser les étudiants qui se freinent sur l'utilisation de l'IA ou les étudiants en fracture numérique.

Les personnels administratifs l'utilisent peu dans le milieu professionnel car l'usage semble plus orienté vers la pédagogie et l'enseignement.

F. Clain du service commun de documentation explique que les bibliothèques utilisent l'IA pour la recherche de références d'ouvrages, mais elle alerte sur les risques de mésinformations. Elle cite l'exemple d'un ouvrage que l'IA a inventé pour ne pas rester sans réponse.

La VP Formation résume le débat en rappelant que l'IA est un accélérateur et un excellent correcteur en langues, mais l'enseignant reste le garant de l'apprentissage des méthodologies, des connaissances fondamentales et de l'équité de transmission des connaissances auprès des étudiants. L'IA faisant partie de l'environnement des étudiants et des évolutions sociétales et technologiques, elle ne peut être bannie des apprentissages universitaires, il convient donc que l'enseignant-chercheur soit formé à son usage afin d'encadrer les étudiants.

Elle propose que Pierre Bellet procède à des feed back en CFVU, suivant l'avancée des travaux.

(Annexe 0-3 du présent procès-verbal)

La VP Formation souhaite la bienvenue aux deux élus étudiants participant pour la première fois à la CFVU : Juan Austen Vahatriniana en double licence « Droit et éco-gestion », suivant de liste du siège vacant d'Ylvana Tardif (liste Fami), et Lina Jammot en double licence « Droit et lettres », suppléante de Laurent Badie-Barthes (liste Union étudiante).

A. Sorel anime une pause active de cinq minutes avant la deuxième partie de la séance.

II- Procès-verbal

- Séances du 10 octobre 2024

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

III- Formation/Pédagogie

1) Questionnaire d'évaluation des formations pour 2024/2028

La VP Formation rappelle que chaque année l'observatoire de la vie étudiante d'amU (OVE-DIRFOR) adresse une enquête réglementaire aux étudiants de licence et de master pour évaluer leur formation. Le questionnaire doit donc être adapté à la nouvelle offre de formation 2024/2028.

C. Pellegrino explique que ce questionnaire est le résultat d'un groupe de travail avec les composantes pour obtenir un regard global sur les formations dispensées dans l'établissement. Des questions sur les blocs de connaissances et de compétences ont été intégrées afin d'avoir un retour sur cette mise en place. Il fait lecture de quelques questions types qui auront pour but de vérifier la prise en main de ce mode d'évaluation annuelle.

Vote : La CFVU approuve, à l'unanimité, le questionnaire d'évaluation des formations pour 2024/2028.
(Annexe 1 du présent procès-verbal)

2) Mise à jour de la charte des diplômes en partenariat international (DPI)

La VP Formation rappelle que lors de la précédente CFVU, la transposition des DPI renouvelés a été votée sous forme d'un tableau récapitulatif des conventions qui courent sur la nouvelle offre de formation. La Charte présentée ce jour est issue d'un travail conjoint entre la DIRFOR, la DRI et la DAJI. L'idée étant de simplifier le dispositif dans le respect du Code de l'éducation.

C. Bozzo explique que cette Charte, mise à jour en 2022 validée par le CA du 25 novembre, concerne les diplômes ouverts à l'international : doubles diplômes, diplômes conjoints et les formations délocalisées. Elle propose de se reporter aux paragraphes mis en rouge précisant les transformations. Elle commente en particulier le principe de réciprocité. Les mobilités doivent s'organiser dans les diplômes concernés en garantissant un nombre d'étudiants sortants et entrants de manière équilibrée entre les partenaires, hors formations délocalisées.

N. Mesli observe que page 13, concernant les flux de mobilités, il est nécessaire de rappeler « hors formations délocalisées ». Elle rappelle ensuite que le double diplôme n'est qu'un cas particulier dans les tarifs différenciés, aussi page 11, il serait plus cohérent de noter « inscrit à un DPI ».

La VP Formation acquiesce en mentionnant à nouveau « hors formation délocalisée ». **N. Almeras** soulève l'ambiguïté du titre « Dispositions générales » qui exclut systématiquement un diplôme. Il convient de revoir le positionnement des paragraphes dans la Charte. **N. Mesli** propose de renvoyer les cas particuliers dans l'évaluation.

Le paragraphe page 11 « *Une attention particulière sera portée aux DPI pouvant ne générer que des flux étudiants (...)* » est déplacé à la page 13, étape 4 : « Evaluation quinquennale ».

Vote : La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la mise à jour de la Charte des diplômes en partenariat international (DPI).

(Annexe 2 du présent procès-verbal)

3) Révision de la tarification de la certification PIX pour les personnels amU

La VP Formation indique qu'amU utilise la plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques du Groupement d'Intérêt Public sous la dénomination « certificat PIX ». Des tarifs ont été votés en CA du 24 novembre 2020. Ces tarifs proposaient un montant de 25€ pour les personnels amU, or la convention signée avec le partenaire indiquait la gratuité pour le personnel. Elle propose donc de procéder à la modification de 25€ à 0€ pour les personnels amU.

Vote : La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la révision de la tarification de la certification PIX pour les personnels amU.

(Annexe 3 du présent procès-verbal)

4) Demande de complément tarifaire en formation continue pour 2024/2025 (ALLSH)

La VP Formation indique que les frais de formation n'avaient pas été fixés pour le parcours de master 2 « Responsable de formation » mention « Sciences de l'éducation et de la formation » qui ouvre en 2024/2025, à distance en formation continue, à la faculté ALLSH.

Elle propose au vote le tableau complémentaire aux tarifs votés en CA le 16 juillet 2024.

Vote : La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de complément tarifaire en formation continue proposée par la faculté d'arts, lettres, langues et sciences humaines (ALLSH), pour 2024/2025
(Annexe 4 du présent procès-verbal)

5) Tarification des frais de formation professionnelle (fourchettes), pour 2025/2026

La VP Formation remercie le service For'Pro pour le document pédagogique établi, rappelant les différentes dimensions de la formation professionnelle. Les fourchettes mises au vote se trouvent pages 4 et 5 du support. Elle rappelle que la détermination de ces fourchettes de tarifs horaires, en fonction du type de diplôme, est fondée sur l'observation des coûts de formation sur lesquels les composantes se positionnent. Par la suite, les frais de formation professionnelle par mention seront votés au printemps pour la rentrée 2025/2026. Elle explique que les devis sont établis sur ces bases, les demandes d'exonérations éventuelles sont traitées par la suite.

Vote : La CFVU émet un avis favorable, à l'unanimité, sur la tarification des frais de formation professionnelle hors apprentissage (fourchettes), pour 2025/2026.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

IV- Vie étudiante

En préliminaire, **N. Mascret** annonce que la base de la part fixe de la CVEC va être déterminée par une règle de calculs que le réseau des VP VE a obtenue. La baisse serait de 3,5%, à savoir environ 120 000€ pour amU. Cette diminution resterait compensable. L'information officielle du MESR n'est pas encore parue.

1) Avis de la Commission ad hoc FSDIE projets du 24 octobre 2024

N. Mascret explique que sur 49 projets déposés, 46 ont obtenu un financement. Les projets de cérémonie de diplômes ne sont plus financés par le FSDIE, mais réorientés vers les composantes.

La VP Formation fait procéder au vote du montant total des subventions accordées : 62 684,85 €, dont 3 520,24 € dans le cadre du programme IDéal-A*midex « Engagement étudiant ».

Vote : La CFVU approuve, à l'unanimité, l'octroi et le montant dédié aux projets étudiants, examinés le 24 octobre 2024, lors de la Commission pour projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes d'AmU.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

2) Répartition des crédits FSDIE 2025

N. Mascret indique le montant de 2024 : 1 214 700€ qui présente une baisse en 2025 : 1 164 873€ due aux 50 000€ fléchés « aides alimentaires » qui passent sur le budget CVEC centrale.

Relativement aux aides sociales, lorsqu'elles concernent la fracture numérique, il a été décidé de transmettre directement un PC portable plutôt que de le financer, car il s'agit de matériel ressourçable.

L. Fabre note que la subvention pour les associations élues dans les conseils reste la même, alors que le nombre d'organisations étudiantes augmente. **N. Mascret** explique qu'il s'agit d'un budget prévisionnel qui peut être rectifié sur justificatifs, mais commente qu'il y a également des associations qui ferment.

Relativement, aux aides aux logements, le dispositif est en cours de vérification juridique pour les étudiants se retrouvant sans toit.

A. Vieilledent revient sur la part réservée à la communication. **N. Mascret** explique que le budget a été transposé sur la CVEC.

Vote : La CFVU approuve, à l'unanimité, la répartition des crédits FSDIE 2025.

(Annexe 7 du présent procès-verbal)

L'ordre du jour est épuisé, la Vice-présidente formation lève la séance à 17h05.


La Vice-présidente formation
Sophie de Cacqueray

